APPEL A PROPOSITIONS
REFERENCE : UNDP-SEN

APPEL A PROPOSITIONS POUR LA SELECTION D'UN PARTENAIRE (ONG/OSC) POUR L'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET CI-DESSOUS

« **Promotion des droits, renforcement de la participation citoyenne et gestion des mécanismes de recours dans les zones d'activités extractives de la région de Kédougou »**

PAYS : REPUBLIQUE DU SENEGAL

ZONES ET CIBLES : Région de Kédougou, Sénégal

MONTANT DES SUBVENTIONS : Le budget global mis à disposition au titre du présent appel à proposition est de 25,778 USD

DUREE DES PROJETS : La période globale de mise en œuvre du projet est de douze (12) mois à compter de la date de signature du contrat. Le partenaire technique de mise en œuvre qui sera retenu dans le cadre de cette procédure de sélection sera notifié officiellement et signera un accord de partenariat avec le PNUD.

Les propositions doivent être soumises directement dans le portail Quantum Supplier en suivant ce lien : http://supplier.quantum.partneragencies.org en utilisant le profil que vous pouvez avoir dans le portail. Suivez les instructions du guide de l'utilisateur pour rechercher l'appel d'offres à l'aide de l'ID de négociation mentionné plus haut dans ce document.

Si vous ne vous êtes jamais enregistré auparavant, vous pouvez créer un profil en utilisant le lien d'enregistrement ci après et en suivant les instructions des guides disponibles sur le site web du PNUD : https://www.undp.org/procurement/business/resources-for-bidders

Ne créez pas de nouveau profil si vous en avez déjà un. Utilisez la fonction "mot de passe oublié" si vous ne vous souvenez pas du mot de passe ou du nom d'utilisateur de l'inscription précédente.

Une conférence préparatoire en ligne aura lieu le 21 mai 2025 à 11h, vous verrez ci-après le lien teams.

https://teams.microsoft.com/l/meetup-join/19%3ameeting_OWU0N2JmY2ItMzJlMi00ZDZiLWI0OTItNTljNGU1Njg4ZjIx%40thread.v2/0?context=%7b%22Tid%22%3a%22b3e5db5e-2944-4837-99f5-7488ace54319%22%2c%22Oid%22%3a%227b0dc972-4c48-4477-91c0-7d8e3a8bb2a7%22%7d

N'hesitez pas à écrire à achats.senegal@undp.org si toutefois vous n'arrivez pas à ouvrir le lien de la conférence préparatoire.

Le présent appel à propositions comprend les documents suivants :

Cette page de couverture
Annexe 1 – Termes de références
Annexe 2 – Formulaire de présentation de proposition incluant la déclaration de l'ONG
Annexe 3 – Demande de renseignement sur des OSC/ONG
Annexe 4 - Formulaire de document de projet
Annexe 5 – Check list pour évaluation des capacités des ONGs/OSC
Annexe 6 – Tableau des critères Environnementaux et Genre
Annexe 7 – Proposition financière

N'hésitez pas à écrire à utiliser l'onglet messagerie de la plateforme quantum pour toute information complémentaire.

Les Termes de Référence sont joints en annexe 01 pour plus de détail sur le projet.
Ils décrivent principalement le contexte, les objectifs, les responsabilités assignées, les produits attendus.

I. CONTEXTE

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) met en œuvre le projet **Gouvernance des Ressources extractives, Accès aux droits et Paix (GRAP)**, dans le cadre du Programme mondial pour l'État de droit, les droits humains et la justice au service de la paix, de la sécurité et du développement (GP5). L'une des activités phares de ce projet est : la promotion des droits, le renforcement de la participation citoyenne et la gestion des mécanismes de recours dans les zones d'activités extractives de la région de Kédougou.

Cette initiative vise à promouvoir une gouvernance responsable, inclusive et pacifique des ressources extractives dans la région de Kédougou, où les activités minières industrielles et artisanales génèrent d'importantes opportunités économiques mais également des risques en matière de droits humains, d'environnement, de cohésion sociale et de prévention des conflits.

Le projet contribue à la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, au renforcement de la participation citoyenne, à l'amélioration de l'accès aux mécanismes de recours et à la promotion du dialogue entre les communautés, les entreprises minières, les exploitants artisanaux d'or et les autorités publiques.

Dans ce cadre, le PNUD souhaite recruter une Organisation de la Société Civile pour assurer la sensibilisation communautaire, la facilitation du dialogue multipartite, l'accompagnement du mécanisme communautaire de gestion des griefs et la collecte des préoccupations et recommandations des populations afin d'alimenter le futur cadre national de sauvegarde des droits humains et de l'environnement pour les industries extractives et les énergies renouvelables.

II. OBJECTIFS ET PRODUITS OU RÉSULTATS CONCRETS ATTENDUS

L'objectif du présent appel à propositions est d'identifier une organisation de la société civile (OSC) capable de contribuer à la promotion d'une gouvernance inclusive, responsable et pacifique des ressources extractives dans la région de Kédougou, à travers le renforcement des droits humains, de la participation citoyenne, du dialogue multipartite, de la prévention des conflits et de l'accès aux mécanismes de recours pour les communautés affectées par les activités extractives.

1. Objectif global

Contribuer au renforcement de la gouvernance des ressources extractives, de la cohésion sociale et de la paix dans la région de Kédougou en favorisant la participation effective des citoyens, la protection des droits humains et de l'environnement, ainsi que le dialogue constructif entre les communautés, les entreprises extractives, les exploitants artisanaux et les pouvoirs publics.

2. Objectifs spécifiques

1. **Renforcer les connaissances et les capacités des communautés affectées par les activités extractives** sur les droits humains, les droits environnementaux, les mécanismes de recours, les procédures de gestion des griefs et les principes de redevabilité des entreprises.
2. **Promouvoir le dialogue et la concertation entre les parties prenantes du secteur extractif**, notamment les communautés, les collectivités territoriales, les entreprises minières, les exploitants artisanaux d'or, les services déconcentrés de l'État et les organisations de la société civile, afin de prévenir et résoudre pacifiquement les différends.
3. **Soutenir l'opérationnalisation et l'accessibilité des mécanismes de gestion des griefs et de médiation**, en accompagnant les populations dans l'identification, le signalement et le suivi des plaintes liées aux impacts sociaux, environnementaux et économiques des activités extractives.
4. **Recueillir, documenter et analyser les préoccupations, besoins et recommandations des communautés affectées**, en vue d'alimenter les réflexions

nationales relatives à l'élaboration d'un cadre national de sauvegarde des droits humains et de l'environnement pour les industries extractives et les énergies renouvelables.

5. **Renforcer la participation des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables aux processus de gouvernance locale des ressources extractives**, à travers des activités de sensibilisation, de mobilisation communautaire et de suivi citoyen.

L'objectif et les produits détaillés sont définis dans les termes de référence– Annexe I

Objectif 1 : Renforcer les connaissances des communautés sur les droits humains, les droits environnementaux et les mécanismes de recours dans les zones d'activités extractives

Résultats attendus :

1. Une étude de référence sur le niveau de connaissance des communautés concernant les droits humains, les droits environnementaux et les mécanismes de recours liés aux activités extractives est réalisée et validée.
2. Les parties prenantes locales (communautés, collectivités territoriales, services techniques, entreprises minières et organisations de la société civile) disposent d'informations actualisées sur les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance du secteur extractif dans la région de Kédougou.
3. Des campagnes de sensibilisation communautaires sont organisées dans les zones d'intervention du projet et permettent une meilleure connaissance des droits et responsabilités des différents acteurs.
4. Des recommandations opérationnelles sont formulées pour améliorer l'accès des communautés aux mécanismes de recours, à l'information et à la participation aux prises de décision relatives aux activités extractives.

Objectif 2 : Renforcer la participation citoyenne et le dialogue entre les parties prenantes du secteur extractif

Résultats attendus :

1. Une étude de référence sur les mécanismes existants de participation citoyenne et de dialogue dans les zones minières de Kédougou est réalisée et partagée avec les parties prenantes.
2. Les mécanismes formels et informels de participation, de consultation et de concertation sont cartographiés, analysés et documentés.
3. Les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables participent davantage aux espaces de dialogue relatifs à la gouvernance des ressources extractives.

4. Des recommandations visant à renforcer la participation citoyenne et l'inclusion des communautés affectées dans les processus décisionnels sont élaborées et mises en œuvre.

Objectif 3 : Renforcer les capacités des acteurs locaux en matière de droits humains, de gouvernance extractive et de prévention des conflits

Résultats attendus :

1. Une cartographie des organisations communautaires, organisations de jeunes, organisations de femmes, leaders communautaires et autres acteurs stratégiques intervenant dans les zones extractives est réalisée.
2. Les capacités techniques et organisationnelles des acteurs locaux sont renforcées sur les thématiques des droits humains, de la gouvernance des ressources extractives, du dialogue communautaire, de la médiation et de la gestion des griefs.
3. Un réseau d'acteurs communautaires capables de contribuer à la prévention et à la gestion pacifique des conflits liés aux activités extractives est mis en place.

Objectif 4 : Mettre en place et animer un cadre de dialogue et de collaboration multi-acteurs sur la gouvernance des ressources extractives

Résultats attendus :

1. Un cadre de dialogue multi-acteurs réunissant les communautés, les entreprises extractives, les exploitants artisanaux d'or, les collectivités territoriales, les services de l'État et la société civile est formalisé et fonctionnel.
2. Des mécanismes de concertation et de médiation sont mis en place pour traiter les préoccupations communautaires et prévenir les tensions liées aux activités extractives.
3. Une série d'indicateurs de suivi citoyen est développée avec les parties prenantes afin de mesurer :
    - le respect des droits humains par les acteurs du secteur extractif ;
    - la prise en compte des préoccupations communautaires ;
    - la qualité du dialogue entre les parties prenantes ;
    - l'efficacité des mécanismes de recours et de gestion des griefs ;
    - la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux.
4. Des rapports périodiques de suivi citoyen sont produits et partagés avec les acteurs concernés.

5. Le cadre multi-acteurs formule des recommandations destinées aux autorités publiques, aux entreprises et aux partenaires du projet pour améliorer la gouvernance du secteur extractif.

Objectif 5 : Documenter, diffuser les connaissances et valoriser les mécanismes de gouvernance participative dans les zones extractives

Résultats attendus :

1. Des données périodiques sont collectées sur les préoccupations des communautés, les conflits émergents, les griefs enregistrés et les avancées observées en matière de gouvernance extractive.
2. Des supports de sensibilisation, fiches pratiques, infographies, émissions radios et autres contenus pédagogiques sont produits et diffusés sur :
    - les droits humains ;
    - les droits environnementaux ;
    - les mécanismes de recours ;
    - la gestion des griefs ;
    - le dialogue communautaire ;
    - la responsabilité des entreprises.
3. Les besoins, attentes et recommandations des communautés affectées sont documentés et transmis au processus d'élaboration du **Cadre national de sauvegarde des droits humains et de l'environnement pour les industries extractives et les énergies renouvelables**.
4. Des forums communautaires et cadres d'échange sont organisés périodiquement entre les communautés, les autorités locales, les entreprises minières et les exploitants artisanaux afin de renforcer la transparence, la redevabilité et la cohésion sociale.
5. Les bonnes pratiques, leçons apprises et recommandations issues du projet GRAP sont capitalisées et diffusées auprès des parties prenantes nationales et locales.

- **<u>Bénéficiaires finaux</u>**

Le projet ciblera en priorité :

1. **Les communautés affectées par les activités extractives**, notamment les populations vivant dans les zones minières industrielles et artisanales de la région de Kédougou. Elles bénéficieront d'un accompagnement visant à renforcer leur connaissance des droits humains, des droits environnementaux, des mécanismes de recours et des opportunités de participation aux processus de gouvernance des ressources extractives.
2. **Les jeunes, les femmes et les groupes vulnérables**, y compris les organisations communautaires de base, les associations de jeunes et de femmes ainsi que les leaders communautaires. Le projet contribuera à renforcer leurs capacités de participation, de dialogue, de plaidoyer et de suivi citoyen des impacts sociaux, environnementaux et économiques des activités extractives.

3. **Les collectivités territoriales, les services déconcentrés de l'État et les institutions locales**, qui verront leurs capacités renforcées en matière de gouvernance inclusive des ressources naturelles, de gestion des conflits, de dialogue communautaire et de prise en compte des préoccupations des populations affectées.
4. **Les organisations de la société civile intervenant dans les domaines des droits humains, de l'environnement, de la gouvernance et de la cohésion sociale**, qui bénéficieront d'un appui pour renforcer leur rôle de sensibilisation, de veille citoyenne, d'accompagnement des communautés et de facilitation du dialogue entre les différentes parties prenantes.
5. **Les entreprises minières et les acteurs de l'exploitation minière artisanale**, qui bénéficieront d'espaces structurés de concertation avec les communautés et les autorités locales afin de promouvoir des pratiques responsables, la prévention des conflits et une meilleure prise en compte des enjeux liés aux droits humains et à l'environnement.
6. **L'ensemble des populations des départements de Kédougou, Saraya et Salémata**, qui profiteront d'un environnement plus favorable au dialogue, à la cohésion sociale, à la prévention des tensions et à une gouvernance plus transparente, participative et responsable des ressources extractives.

III. LIVRABLES ET JALONS DE PAIEMENT

Les paiements seront effectués sur la base de l'atteinte des résultats convenus, de la qualité des livrables soumis et de leur validation par le PNUD.

- **Première tranche : 30 % du montant total du contrat**

  Cette tranche sera versée après la signature de l'accord de partenariat et l'approbation par le PNUD du plan de travail détaillé, du chronogramme d'exécution ainsi que de la méthodologie de mise en œuvre.

- **Deuxième tranche : 40 % du montant total du contrat**

  Cette tranche sera versée à mi-parcours de la mission, sous réserve de la réalisation satisfaisante des activités prévues au cours de la première phase de mise en œuvre et de la soumission d'un rapport technique et financier intermédiaire validé par le PNUD. Ce rapport devra notamment rendre compte des activités de sensibilisation, de dialogue communautaire, de médiation, de gestion des griefs et de collecte des données réalisées dans les zones d'intervention du projet GRAP.

- **Troisième tranche : 30 % du montant total du contrat**

  Le solde sera versé à l'issue de la mission, après soumission et validation par le PNUD du rapport technique final, du rapport financier final et de l'ensemble des livrables

prévus, notamment les résultats de la mobilisation communautaire, les rapports de dialogue multi-acteurs, les données collectées, les recommandations issues des consultations ainsi que les éléments contribuant à l'élaboration du cadre national de sauvegarde des droits humains et de l'environnement pour les industries extractives et les énergies renouvelables.

IV. ÉLIGIBILITÉ ET CRITÈRES DE QUALIFICATION

Les paramètres qui détermineront si une organisation non gouvernementale (OSC) est éligible par le PNUD seront basés sur le modèle de demande d'information de l'OSC. Les OSC qui ont déjà soumis les informations requises dans la demande d'information ne doivent pas les soumettre de nouveau.

De manière générale, les organisations éligibles devront :

- Être légalement constituées et reconnues conformément à la législation sénégalaise en vigueur.
- Démontrer une expérience significative dans les domaines des **droits humains, de la gouvernance locale, de la gestion des ressources naturelles, de la cohésion sociale, de la prévention des conflits, de la médiation communautaire ou de la protection de l'environnement**.
- Justifier d'une connaissance avérée des enjeux liés aux **industries extractives**, notamment en matière d'impacts sociaux, environnementaux et économiques sur les communautés locales.
- Disposer d'une expérience pratique dans la mise en œuvre d'activités de **sensibilisation communautaire, de dialogue multipartite, de mobilisation citoyenne, de plaidoyer ou de gestion des mécanismes de recours et de griefs**.
- Démontrer une présence opérationnelle ou une expérience d'intervention dans la région de **Kédougou**, ou dans d'autres zones caractérisées par des activités minières industrielles ou artisanales.
- Présenter une expérience dans la conduite de consultations communautaires, d'études participatives, de diagnostics territoriaux, de cartographies d'acteurs ou de processus de collecte de données auprès des populations affectées.
- Posséder des capacités techniques, humaines et administratives suffisantes pour mettre en œuvre les activités prévues dans le cadre du projet **GRAP – Gouvernance des Ressources Extractives, Accès aux droits et Paix**, y compris la gestion de partenariats avec les autorités publiques, les communautés, les entreprises extractives et les organisations communautaires.
- Démontrer une capacité à faciliter le dialogue, la concertation et la médiation entre les différentes parties prenantes du secteur extractif, notamment les communautés, les

collectivités territoriales, les exploitants artisanaux d'or, les entreprises minières et les services de l'État.

- Disposer de mécanismes de suivi-évaluation, de redevabilité et de gestion financière permettant d'assurer une mise en œuvre efficace et transparente des activités ainsi que le respect des exigences du PNUD en matière de rapports programmatiques et financiers.
- Mettre à disposition des outils et canaux de communication adaptés au contexte local pour assurer la diffusion des messages de sensibilisation, la remontée d'informations communautaires et la visibilité des résultats du projet.
- Démontrer une expérience dans la gestion de financements accordés par des partenaires techniques et financiers nationaux ou internationaux ainsi que dans la production de rapports conformes aux normes de gestion des projets de développement.
- Soumettre une proposition technique et financière cohérente avec les objectifs, les résultats attendus et la zone d'intervention du projet, dans la limite de l'enveloppe budgétaire prévue par le PNUD.

Une attention particulière sera accordée aux organisations démontrant une expertise dans les domaines des droits humains et de l'environnement appliqués aux industries extractives, de la prévention des conflits communautaires, de la gestion des griefs, ainsi que de la promotion du dialogue entre les communautés, les autorités publiques et les acteurs du secteur minier.

Annexe 3 à remplir (Demande de renseignement sur des OSC/ONG)

a) Documents administratifs

- Une présentation sommaire (profil) de l'ONG : Existence d'un document détaillé démontrant la structure de l'organisation, avec un organigramme, l'effectif du personnel, ses qualifications. Les CV des membres clés de l'équipe à joindre à l'offre
- L'ONG doit avoir une existence légale sous forme d'association à but non lucratif et de droit centrafricain ou reconnu par le gouvernement attesté par des documents officiels de fonctionnement et d'une reconnaissance au niveau provincial/national. (Agrément officiel ou récépissé de déclaration) ;
- L'ONG ne doit pas figurer sur la liste des organisations liées au terrorisme, au blanchiment d'argent ou tout autre fait jugé incompatible avec les valeurs des Nations Unies (Le non-respect de ce critère est éliminatoire d'office);
- L'ONG doit fournir les documents administratifs suivants :
    (1) Carte d'Identification Fiscale à jour ou document équivalent ;
    (2) Statut notarié, Règlement d'Ordre Intérieur et manuel de procédures ;
    (3) Rapports annuels 2023 de l'organisation ;

(4) Liste des projets/activités similaires ayant été mis en œuvre par l'organisation ainsi que de leur valeur ajoutée (apports/impacts).
(5) Lettre des recommandations attestant de la bonne performance de l'Association/ ONG provenant de l'institution avec laquelle, les projets/activités ont été menés
(6) Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ;
(7) Les états financiers certifiés de deux (02) dernières années (2022 et 2023)

b) **Documents techniques**

- Un document administratif contenant tous les dossiers permettant l'évaluation des critères énumérés ci-dessus ainsi que les CV et présentation des personnes parties prenantes au projet avec l'organigramme proposé et la description des postes respectifs
- D'une proposition pour la mise en place et l'opérationnalisation du projet ;
- Un narratif décrivant l'administration générale, l'organigramme et la méthodologie adoptée ;
- Un tableau des résultats attendus, des activités et un chronogramme de mise en œuvre qui ne devra pas dépasser 07 mois

V. PRESENTATION DE LA PROPOSITION

La soumission sera composée d'une proposition technique et d'une proposition financière :

a) Proposition Technique

1. Lettre de soumission utilisant le canevas de **l'annexe 2.**
2. Document de projet utilisant le canevas de **l'annexe 4**
3. Le profil de l'ONG avec les informations pratiques utilisant la checklist de **l'annexe 5**
4. Les documents attestant de la personnalité juridique ou le certificat d'enregistrement auprès de l'autorité compétente
5. Les deux derniers bilans (2022 et 2023)
6. Les résultats du dernier audit financier et Les Résultats de la micro-évaluation de l'organisation s'ils sont disponibles.
7. Attestations de travaux réalisés (et le montant des contrats en indiquant les partenaires / bailleurs) : Le rapport final de chaque contrat doit également être transmis.
8. Carte d'Identification Fiscale à jour ou document équivalent ;
9. Statut notarié, Règlement d'Ordre Intérieur et manuel de procédures
10. CV d'au moins deux (02) collègues qui soutiendront la mise en œuvre de ce projet et pertinence de leurs profils par rapport aux activités proposées, y compris le CV du chargé de projet proposé

b) Proposition financière

La proposition financière, dûment signée, doit indiquer le budget détaillé pour cette activité.

✓Toute proposition financière avec un budget dépassant le montant indiqué ne sera pas prise en compte.
✓Le budget global mis à disposition au titre du présent appel à propositions est de 25 778 USD

- Les coûts détaillés de chaque activité ;
- Les frais pour l'administration/gestion du projet et les coûts du personnel (Les frais de gestion de projet ne devraient pas dépasser 10 %)
- Les frais divers

N.B:

- Les charges locatives des bureaux de l'ONG soumissionnaires à l'extérieur, et en région, les voyages à l'extérieur du pays ne sont pas éligibles.
- La proposition financière n'inclura pas les coûts d'achat de véhicules, ordinateurs, meubles de l'entité partenaire. Celle-ci doit posséder les équipements nécessaires à l'accomplissement de la mission ;

VI. CRITERES D'EVALUATION ET METHODOLOGIE

1) Les offres seront évaluées sur la base des critères suivants :

1) L'offre technique rationnelle qui comprend des mécanismes d'inclusive et reproductibles pour optimiser le transfert de fonds aux bénéficiaires.
2) Des interventions à impact élevé ciblant et répondant directement aux besoins établis dans les termes de référence.
3) Le montant du budget requis pour correspondre aux capacités avérées de gestion financière et administrative.
4) Suivi et évaluation participative qui contribueront à créer le sentiment d'être une partie prenante parmi les bénéficiaires, afin de promouvoir la durabilité des interventions.

VII. OFFRE

Les organisations soumissionnaires doivent s'assurer d'inclure une offre de méthodologie, d'approche, d'assurance qualité et de plan de mise en œuvre. L'offre doit refléter les initiatives de l'OSC concernant les termes de référence en déterminant les éléments précis proposés, comment traiter les produits et résultats concrets, tel que spécifié ; en fournissant une description détaillée des caractéristiques de performance essentielle ; en déterminant de manière claire les activités qui seront mises en œuvre.

De plus, l'offre doit montrer comment la méthodologie proposée répond ou excède les termes de référence, tout en assurant que l'approche correspond aux conditions nationales et à l'environnement opérationnel du reste du projet. La méthodologie doit être présentée dans un calendrier de mise en œuvre et une assurance qualité.

L'offre devra aussi comporter une section expliquant la structure et les ressources en matière de gestion (personnel d'encadrement). Cette section doit comprendre une description globale de la structure de gestion et des informations en matière de gestion concernant les ressources exigées, y compris des curriculums vitae (CV) du personnel d'encadrement qui sera désigné pour soutenir la mise en œuvre de la méthodologie proposée, définissant clairement les rôles et les responsabilités vis-à-vis de la méthodologie proposée. Les CV doivent montrer les compétences et les qualifications dans les domaines liés aux termes de référence.

VIII. CRITÈRES D'ÉVALUATION ET MÉTHODOLOGIE

a) Les offres seront évaluées sur la base des critères suivants :

1) L'offre technique rationnelle qui comprend des mécanismes d'inclusion innovants et reproductibles pour optimiser le transfert de fonds aux bénéficiaires.

2) Des interventions à impact élevé ciblant et répondant directement aux besoins établis dans les termes de référence.

3) Le montant du budget requis pour correspondre aux capacités avérées de gestion financière et administrative.

4) Suivi et évaluation participative qui contribueront à créer le sentiment d'être une partie prenante parmi les bénéficiaires, afin de promouvoir la durabilité des interventions.

Résumé de l'évaluation suggérée		Pointage
1.	Les qualifications du soumissionnaire, l'ensemble des compétences pertinentes et l'expérience générale dans le secteur	350
2.	L'approche et le plan de mise en œuvre	350
3.	Personnel essentiel et la structure de gestion	300
	Total	1000

Section 1. Qualifications du soumissionnaire, capacité et expérience générale		Pointage
1.1	L'expérience de l'organisation de la société civile – Qualifications du personnel / expérience dans la réalisation d'activités de sensibilisation et de dialogue dans les domaines suivants : droits humains, gouvernance du secteur extractif, dialogue communautaire, médiation, gestion des griefs et protection de l'environnement	100
	Expérience dans la réalisation de projets sur le territoire national	100

1.2	Expérience dans la gestion efficace de subventions	75
1.3	Expérience de travail sur des projets avec l'ONU ou n'importe quelle autre organisation donatrice internationale	50
1.4	Engagement organisationnel à la durabilité (un poids obligatoire)	25
Total Section 1		350

Section 2. L'approche et le plan de mise en œuvre		Pointage
2.1	Clarté et cohérence de la méthodologie, articulation des différentes activités, réalisme du chronogramme et adéquation avec les résultats attendus	200
2.2	Pertinence des approches proposées pour faciliter le dialogue entre entreprises minières, exploitants artisanaux d'or, communautés et autorités locales ; méthodes de prévention et de résolution des conflits.	75
2.3	Méthodes proposées pour sensibiliser les communautés, accompagner les plaintes, documenter les cas et assurer le suivi des griefs	75
Total Section 2		350

Section 3. Structure de gestion et personnel essentiel – seules les propositions avec une structure complète de gestion seront évaluées			Pointage
3.1	**Coordonnateur de projet, chef de mission**		**100**
	Diplôme universitaire (Bac+5 minimum) en droit, sciences sociales, gouvernance, développement local, gestion des ressources naturelles, environnement ou discipline connexe	25	
	Au moins deux expériences avérées dans la mise en œuvre de projets liés aux industries extractives, aux droits humains, à la gouvernance locale, à la cohésion sociale ou à la médiation communautaire	40	
	Expérience démontrée dans la coordination de projets financés par des partenaires techniques et financiers et dans l'animation de dialogues multipartites	30	
	Maîtrise du français écrit et oral ; la connaissance des langues locales de Kédougou constitue un atout	5	
3.2	Experts terrain (4 personnes dont au moins 2 femmes)		**200**

	Diplôme universitaire (minimum Bac+3) en droit, sociologie, développement local, sciences politiques, environnement ou discipline pertinente	80	
	Au moins 5 ans d'expérience dans la mobilisation communautaire, le dialogue social, la médiation, la prévention des conflits ou les projets liés aux industries extractives	**60**	
	Au moins deux femmes parmi les experts proposés, disposant chacune d'une expérience significative dans le travail avec les communautés, les femmes et les groupes vulnérables	50	
	Maîtrise du français et bonne connaissance des langues locales parlées dans les zones d'intervention (Pulaar, Malinké, Bassari, Wolof ou autres langues pertinentes)	10	
Total Section 3			**300**

Aucune modification ne pourra être apportée par le PNUD aux critères d'évaluation et au système de points indiqués ci-dessus.

Seules les propositions qui auront obtenu la note minimale de 700 points sur 1000 seront prises en compte dans le classement des offres techniquement qualifiées.

2) Méthodologie d'évaluation : Budget fixe sur des bases qualitatives (QB-FBS)

La méthodologie basée sur la qualité en vertu d'une sélection de budget fixe implique que **toutes les offres ont le même prix maximum global (qui ne peut excéder un montant du budget connu et fixe),** et que la sélection est axée sur la qualité des offres ainsi que sur l'approche et la méthodologie proposées de l'OSC ou de l'ONG.

L'ONG ou l'OSC doit fournir sa meilleure offre technique et répartition financière (dans le budget) et ceci dans un budget unique (déclarant de manière claire les bases proposées). L'évaluation de toutes les offres techniques est menée conformément aux critères d'évaluations soulignés ci-dessous, et l'institution qui obtient le meilleur score technique est choisie.

Les OSC ou les ONG qui dépassent, dans leur offres financière le budget fixe établi, seront rejetées.

Les offres doivent refléter les besoins de la communauté dans des activités répondant aux objectifs des présents termes de référence. Au titre de la méthodologie basée sur la qualité en vertu d'une sélection de budget fixe, l'évaluation est axée sur l'optimisation des transferts de fonds à l'utilisateur bénéficiaire, à travers des activités en droite lignes des thématiques prédéfinies dans le présent document.

IX. PROCEDURE DE SELECTION

Le PNUD examine les offres en cinq étapes : i) **Détermination de l'éligibilité** ; ii) **examen technique des offres éligibles** ; iii) **notation et classement des offres éligibles sur la base des critères d'évaluation** soulignés dans la section précédente afin d'identifier l'offre la mieux classée ; iv) éclaircissements (le cas échéant) avec l'offre la mieux classée ; et v) signature de l'Accord avec la partie responsable.

X. CRITERES D'ATTRIBUTION

A l'issue de la comparaison des offres pour obtenir l'offre économiquement la plus avantageuse, un classement sera établi. Avant l'expiration de la période de validité des propositions, le PNUD attribuera le contrat à l'ONG qualifiée ayant obtenu la note totale la plus haute dans le cadre de la méthode d'évaluation indiquée.

Une ONG ayant la note technique la plus élevée peut être adjudicataire.

- L'ONG doit prouver sa capacité à exécuter les travaux simultanément sur plusieurs lots en fournissant des documents démontrant ses ressources humaines (ex. : organigramme avec équipe dédiée par lot), financières (ex. : relevés bancaires, bilans) et logistiques (ex. : liste et quantité de matériel disponible).
- En cas d'égalité de notes techniques, la décision de l'attribution des lots se basera sur le nombre d'années d'expérience en missions similaires basée sur des références documentées fournis par les soumissionnaires (ex. : descriptions de projets antérieurs, lettres de recommandation) attestant de leur expérience pertinente.

*L'ONG qui sera recommandé pour ce marché fera l'object d'un HACT assessment : Harmonized Approach to Cash Transfers (HACT) | United Nations Development Programme ; Engaging CSO/NGO as a Responsible Party | United Nations Development Programme

Le contrat ne pourra être signé qu'après des résultats positifs de cette évaluation HACT.

XI. SOUMISSION DES PROPOSITIONS

Les propositions doivent être soumises directement dans le portail Quantum Supplier en suivant ce lien : http://supplier.quantum.partneragencies.org en utilisant le profil que vous

pouvez avoir dans le portail. Suivez les instructions du guide de l'utilisateur pour rechercher l'appel d'offres à l'aide de l'ID de négociation dans ce document.

Si vous ne vous êtes jamais enregistré auparavant, vous pouvez créer un profil en utilisant le lien d'enregistrement communiqué via l'avis de marché et en suivant les instructions des guides disponibles sur le site web du PNUD : https://www.undp.org/procurement/business/resources-for-bidders

Ne créez pas de nouveau profil si vous en avez déjà un. Utilisez la fonction "mot de passe oublié" si vous ne vous souvenez pas du mot de passe ou du nom d'utilisateur de l'inscription précédente.

- Votre proposition doit être rédigée en ***Français*** et assortie d'une durée de validité minimum de ***120 (cent vingt) jours*.**

XII. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES

Le PNUD met en œuvre une politique de tolérance zéro envers les pratiques interdites, notamment la fraude, la corruption, la collusion, les pratiques non déontologiques, et l'obstruction. Le PNUD est engagé dans la prévention, l'identification et le règlement de tous les actes frauduleux et les pratiques de corruption envers lui ainsi qu'envers les tierces parties impliquées dans les activités du PNUD. (Voir http://www.undp.org/content/dam/undp/documents/about/transparencydocs/UNDP_Anti-fraud_Policy_French_FINAL.pdf et http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/procurement/protestandsanctions/ pour une description complète des politiques)

Lors de la réponse au présent appel d'offres, le PNUD exige que tous les soumissionnaires se comportent de manière professionnelle, objective et impartiale, et qu'ils considèrent en tout temps les intérêts du PNUD comme primordiaux. Les soumissionnaires doivent obligatoirement éviter les conflits avec d'autres missions ou leurs propres intérêts, et agir sans considération du travail à venir. Tous les soumissionnaires dont il est avéré qu'ils sont concernés par un conflit d'intérêt sont disqualifiés. Sans limitation du caractère général de ce qui précède, les soumissionnaires, et leurs prestataires de services agréés, sont considérés comme ayant un conflit d'intérêt avec une partie ou plus de la présente procédure de sollicitations si :

*Ils sont ou ont été associés dans le passé avec une société ou l'un quelconque de leurs prestataires de services agréés qui ont été engagés par le PNUD pour fournir des services relatifs à la préparation de la conception, des termes de référence, de l'analyse ou de l'estimation des coûts, et d'autres documents utilisés dans cette procédure de sélection compétitive ;

*Ils ont été impliqués dans la préparation ou la conception du programme ou du projet relatif aux services requis au titre du présent appel d'offres ; ou

*Il est avéré qu'ils sont concernés par un conflit pour toute autre raison, tel que peut l'établir le PNUD, ou à sa discrétion.

Dans le cas où tout doute se présente concernant l'interprétation de ce qui constitue potentiellement un conflit d'intérêt, les soumissionnaires doivent informer le PNUD de la situation et demander la confirmation du PNUD quant à l'existence, ou non, de ce conflit.